PROJET DE CONSTRUCTION DE LA STATION D'EPURATION COMMUNAUTAIRE A LA ROCHE-SUR-YON

CONCERTATION PREALABLE

COMPTE RENDU DE L'ATELIER SUR LA RENATURATION DU SITE, L'INSERTION PAYSAGERE DE LA FUTURE STATION D'EPURATION ET LA BIODIVERSITE

Date : mardi 14 février 2023, de 18h à 20h

Lieu : La Roche-sur-Yon, Salle des anciennes écuries des Oudairies

Nombre de participants : 12 personnes

Intervenants en tribune :

- Anne AUBIN-SICARD, Vice-Présidente de La Roche-sur-Yon Agglomération et 1ère adjointe au maire de La Roche-sur-Yon
- Alexandra GABORIAU, Vice-présidente de La Roche-sur-Yon Agglomération et maire de Thorigny
- Marie-Pierre KEREBEL, responsable du Service Eau Assainissement Déchets
- Frédéric TOURANCHEAU, responsable d'activité Patrimoine, Service Eau – Assainissement - Déchets
- Jérôme VILLAIN, AMO Cabinet Merlin

Garants de la concertation : Mireille AMAT et Serge QUENTIN

Animation : Aurélie PICQUE, PARIMAGE

INTRODUCTION DE LA REUNION

Ouverture de la réunion par Aurélie PICQUE

Aurélie PICQUE, animatrice-modératrice de la réunion, présente le déroulé de l'atelier : un mot d'introduction d'Anne AUBIN-SICARD, Vice-présidente de La Roche-sur-Yon Agglomération, puis un mot de présentation des garants de la concertation désignée par la CNDP, suivi d'une première partie consacrée à un rappel du projet accompagnée d'un temps d'échanges, puis d'un travail en sous-groupes et d'une restitution au sein de chaque groupe, avant le mot de conclusion de la réunion.

Mot d'introduction d'Anne AUBIN-SICARD, Vice-présidente de La Roche-sur-Yon Agglomération

Anne AUBIN-SICARD remercie les participants pour leur présence à cet atelier de concertation relative au projet de la nouvelle station d'épuration communautaire à La Roche-sur-Yon. Elle rappelle que cet atelier est axé sur la renaturation du site, l'insertion paysagère de la future station d'épuration et la biodiversité présente sur la zone. Elle rappelle également que l'objectif de l'atelier est de permettre aux participants d'exprimer leurs attentes sur ces sujets.

Mot d'introduction de la garante

Mireille AMAT prend la parole au nom des deux garants désignés par le Commission Nationale du Débat Public (CNDP). Elle rappelle que leur rôle est de s'assurer que la concertation se fasse en toute transparence. Elle indique que l'atelier est un temps privilégié pour que les participants puissent exprimer au maître d'ouvrage leurs attentes pour ce projet.

Première partie : Les enjeux du projet en termes de renaturation, d'insertion paysagère et de biodiversité

Rappel des grands objectifs du projet

Anne AUBIN-SICARD montre un visuel de la station d'épuration actuelle et annonce que La Roche-sur-Yon Agglomération a pour ambition de disposer d'une installation :

- Fiable avec des équipements éprouvés, sécurisés et performants, exemplaire au niveau énergétique, pour laquelle les coûts d'exploitation sont maîtrisés ;
- Evolutive et adaptable aux évolutions réglementaires et à la démographie future du territoire ;
- Modulaire permettant de faire face aux variations de charge des différents intrants ;
- Pédagogique, permettant de sensibiliser la population aux enjeux environnementaux : préservation des milieux récepteurs, des ressources énergétiques, des espaces naturels, etc. ;
- Intégrée dans son environnement immédiat.

Elle rappelle le fonctionnement d'une station d'épuration et les différents traitements qui y sont réalisés, à la fois pour la filière eau et pour la filière boue. Elle souligne que dans le projet, les boues seront traitées par méthanisation, permettant de produire du gaz vert local qui sera réintégré dans le réseau GRDF[1] et réduisant ainsi les coûts de fonctionnement de la station. Ensuite, une valorisation thermique du résidu permettra d'avoir à terme le minimum de déchets, eu égard à la réglementation européenne.

[1] Gaz Réseau Distribution France

Alexandra GABORIAU présente ensuite le coût du projet, estimé entre 80 et 90 millions d'euros et souligne qu'ils seront accompagnés par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (ADEME) sur l'aspect méthanisation et valorisation thermique, ainsi que par la Région et le Département. Elle ajoute que la Collectivité va recourir à un marché public global de performance (MPGP) pour la conception, la construction et l'exploitation de la future station d'épuration. La Collectivité définit alors un cadre à respecter dans le Dossier de Consultation : capacité de traitement, normes de rejet, orientations pour la filière eau, destination des boues, parcelles à construire, accès, limitation des nuisances, intégration architecturale et paysagère, etc.

Elle présente ensuite le calendrier du projet.

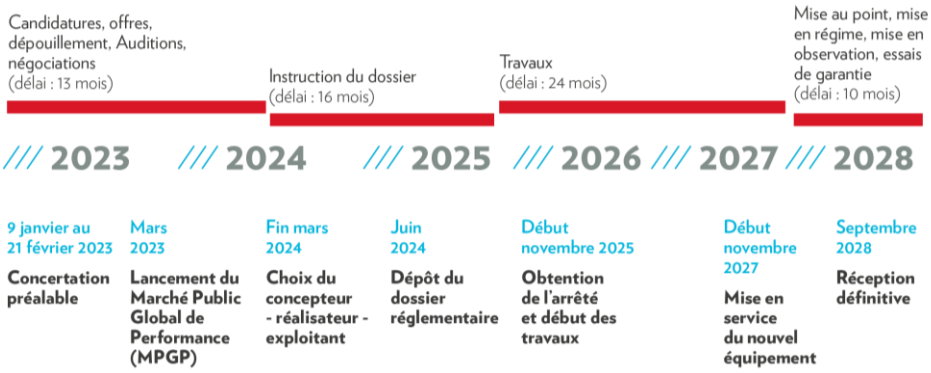

Zoom sur les enjeux de renaturation, d'insertion paysagère et de biodiversité

Anne AUBIN-SICARD indique que le site actuel sera entièrement renaturé, par une démolition de l'ensemble des ouvrages de l'actuelle station d'épuration de Moulin-Grimaud et une mise en valeur écologique du site. Elle précise qu'un bassin tampon sera mis en place à proximité du site existant, avec un poste de relèvement. Pour ce poste, plusieurs solutions paysagères sont envisagées : habillage en dur, habillage en grillage végétalisé ou encore équipement brut (bien que cette dernière solution soit peu optimale en termes d'intégration paysagère).

Elle présente ensuite les grandes orientations retenues pour l'intégration architecturale et paysagère du site :

<u>Les grandes orientations architecturales :</u>

- Des lignes et des couleurs qui reprennent les formes des haies existantes
- Construction d'une station compacte, discrète et sobre (volumétrie, hauteur des infrastructures, végétalisation)
- Intégration d'un circuit pédagogique interne au site
- Préservation des trames vertes et bleues
- Choix ouverts concernant les matériaux (bois, béton, métal, polycarbonate…) et l'intégration (teintes, végétalisation, etc.)

<u>Les grandes orientations paysagères :</u>

- Végétalisation des abords du site
- Isolation du hameau de La Potinière par des arbres au sud de la voirie d'accès
- Un circuit pédagogique externe

Anne AUBIN-SICARD montre ensuite des exemples de stations d'épuration similaires en termes de taille, celles de Bourges et de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

Elle présente également plusieurs vues au sol du site d'implantation de la future STEP. Une première photo présente une vue de l'accès pompier envisagé, au sud de la future station. Elle précise que cet accès serait situé à proximité immédiate du hameau de la Potinière, mais ne serait utilisé qu'en cas d'urgence par les pompiers. La seconde photo offre une vue de l'emplacement des futurs équipements, au nord de la parcelle, et montre l'écrin paysager dans lequel la station s'intègrera, entouré notamment de haies qui seront conservées dans le projet. Enfin, une troisième photo montre l'emplacement du futur bassin tampon, au-dessus duquel sera installé le poste de relevage. Elle précise que deux accès au site sont actuellement envisagés : sur la route de la Potinière, au nord du hameau, ou bien au sud de la déchetterie, donnant accès sur la zone industrielle de Belle Place.

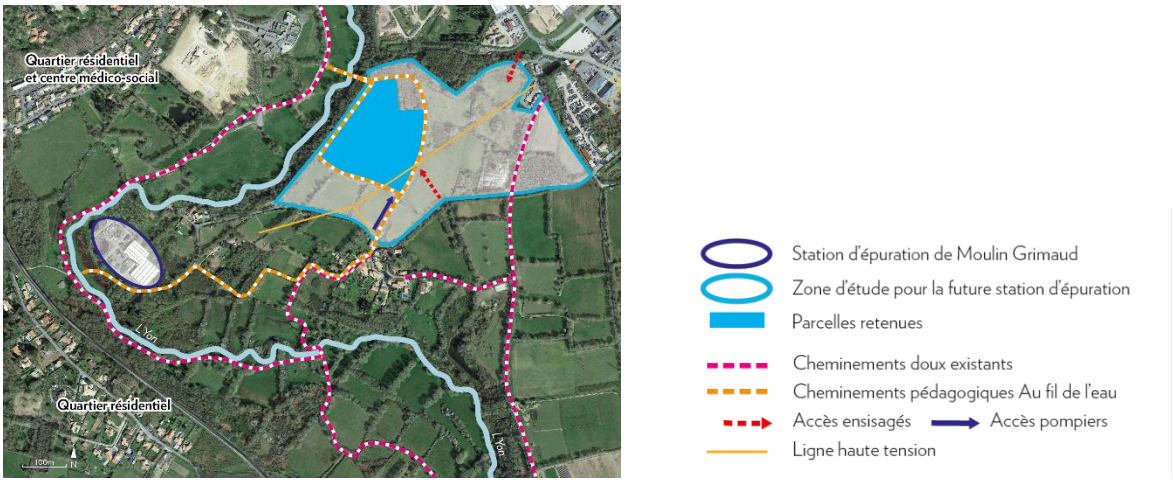

Anne AUBIN-SICARD présente ensuite les parcelles retenues pour l'implantation de la future station d'épuration, d'une part, et du bassin tampon, d'autre part. Elle précise que 6 sites ont été étudiés et que le site a été choisi sur la base d'une étude multicritères. La parcelle choisie pour l'installation de la station présente plusieurs atouts majeurs : une réserve foncière maîtrisée, une proximité avec le point d'arrivée des eaux usées (deux réseaux structurants) et le poste d'injection de biogaz GRDF, et sa localisation dans un secteur non inondable. Au sein de l'ancien site, le bassin tampon sera quant à lui implanté sur une parcelle non utilisée actuellement, ce qui permet d'éviter des enjeux de coactivité ou de continuité de service, et dans une zone non-humide.

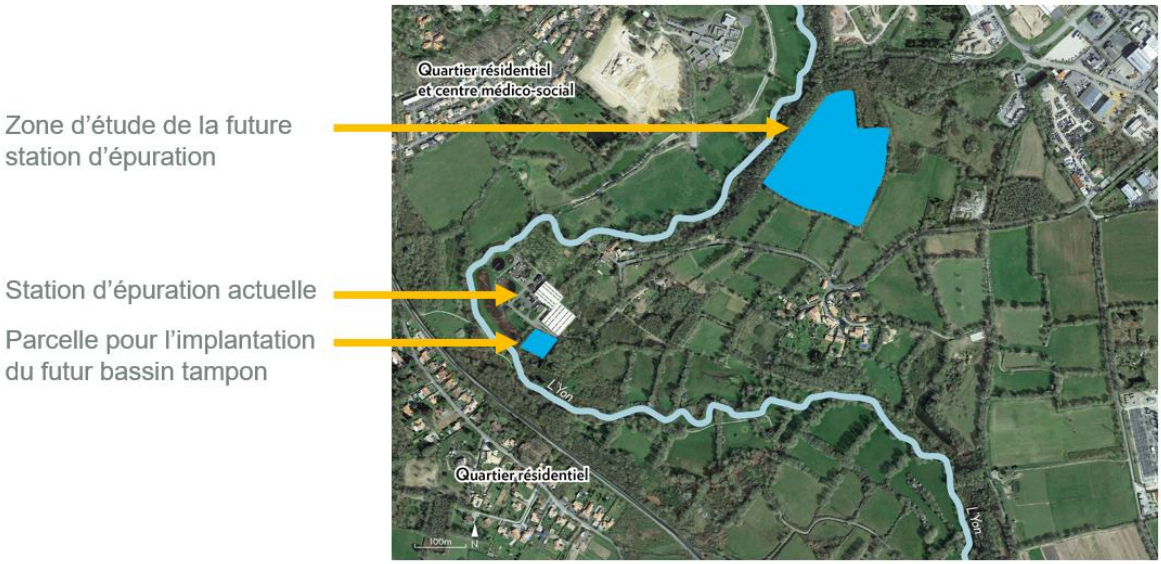

Enfin, **Anne AUBIN-SICARD** commente deux cartes thématiques présentant les enjeux de biodiversité des sites d'implantation, d'une part, et l'emplacement des zones humides, d'autre part.

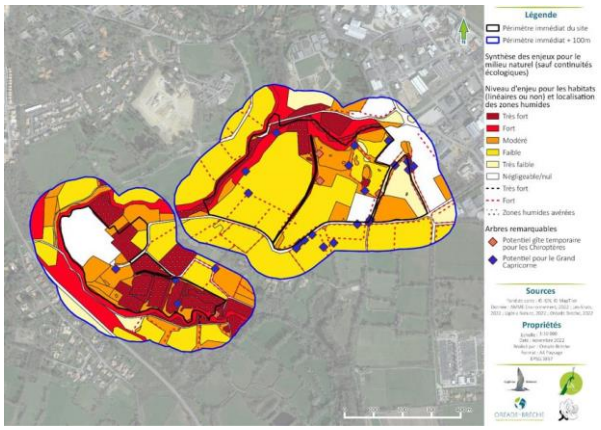

La présentation se conclut par la diffusion d'une vidéo montrant le site vu d'en haut, commenté par **Frédéric TOURANCHEAU**.

Temps d'échanges

Intervention 1

Une participante demande ce que signifie la séparation entre les deux zones sur les dernières cartes présentées.

Marie-Pierre KEREBEL indique que les zones représentées correspondent à l'environnement immédiat de l'installation plus 100 mètres, pour prendre en compte les abords du site.

Intervention 2

Un participant demande quelle est la distance entre les deux stations.

Jérôme VILLAIN indique que les deux stations sont éloignées d'environ 500 à 600 mètres. En termes d'altitude, il y a une différence de niveau d'une dizaine de mètres environ entre le nouveau site (non inondable) et l'ancien site qui était situé en zone inondable.

Intervention 3

Un participant indique qu'un travail est réalisé à La Roche-sur-Yon depuis de nombreuses années pour repenser l'aménagement de la Vallée de l'Yon de la Riallée jusqu'à la confluence de l'Ornay. La station d'épuration se trouve dans ce périmètre. Il estime ainsi qu'il serait judicieux que les travaux faits par le conseil citoyen de la Vallée Verte et du cabinet missionné sur la question puissent être associés au projet. Il indique que ces travaux font apparaître des opportunités de créer une plus-value en termes de biodiversité, sur le site de l'ancienne station, et suggère aux élus de l'agglomération de se pencher sur le sujet.

Aurélie PICQUE indique que la remarque est notée et invite les participants à l'évoquer également dans les grilles de travail de l'atelier.

Intervention 4

Une participante estime qu'il est incohérent d'entamer un travail sur la végétalisation et la biodiversité avant d'avoir abordé la question des accès, qui conditionne à son avis l'ensemble des aménagements liés au site. Elle demande également comment le projet sera intégré dans le cadre du contournement sud à proximité.

Anne AUBIN-SICARD indique que le contournement sud n'ira pas jusqu'à la route de Belle Place, et qu'il n'y aura pas de connexion entre la route de la Potinière et le contournement sud.

Intervention 5

Un participant indique qu'une entreprise de La Roche-sur-Yon avait réalisé un chiffrage du contournement sud jusqu'à la zone d'activité, d'où l'inquiétude des habitants de la Potinière vis-à-vis de ce projet de contournement.

Anne AUBIN-SICARD précise qu'une réunion a eu lieu avec les acteurs de la zone d'activité, qu'il a été confirmé à cette occasion que le contournement sud ne rejoindra pas la zone d'activité et qu'il n'y a, à ce jour, pas de volonté de l'agglomération ni du département de prolonger ce contournement.

Deuxième partie : Restitution du travail en sous-groupes

Aurélie PICQUE explique les modalités du travail en sous-groupe, d'une durée de 1h, et les outils à disposition des participants : une grille de travail avec trois questions, un plan du site et un fascicule du participant. Elle ajoute qu'un rapporteur doit être désigné au sein de chaque groupe pour restituer les observations de chacun. Elle précise enfin que les questions ne sont ni exhaustives ni limitatives, mais doivent plutôt être perçues comme des pistes pour guider la discussion, et qu'il n'y a pas d'objectif de consensus, que tous les avis y compris les divergences autour de la table peuvent être rapportées au cours de la restitution finale.

Premier groupe : 5 personnes

Sur l'ancien site, le premier groupe propose de sanctuariser le site dans le cadre du PLU, afin qu'il n'y ait plus de possibilité d'urbanisation. Par ailleurs, il propose de « réensauvager » le site, en précisant les deux solutions débattues au sein du groupe :

- Déconstruire totalement le site pour retrouver un espace naturel.
- Laisser la nature reprendre ses droits.

Ils proposent également de valoriser le site au niveau expérimental, pour observer la façon donc la nature reprend ses droits sur un ancien site industriel. Ces expériences pourraient être réalisées en association avec les associations expertes (LPO, FNE, …).

Le groupe s'est aussi posé la question de l'utilisation des surfaces autour du site à destination agricole. Il estime qu'il serait également intéressant d'adosser cette exploitation à des baux spécifiques qui imposent certaines contraintes de protection.

La rapportrice rappelle également l'importance de raisonner sur toute la vallée de l'Yon pour avoir un aménagement cohérent avec le travail déjà réalisé sur l'ensemble de la vallée. Qu'il s'agisse d'un aménagement, ou d'un « non-aménagement », il est essentiel que cela soit cohérent avec le reste de la vallée. Un participant ajoute qu'il y a d'autres endroits plus proches de la ville qui sont plus sauvages que le site actuel.

Enfin, le groupe propose d'essayer de trouver des photos aériennes du site avant la construction de la station actuelle, pour voir à quoi ressemblait la parcelle. L'objectif serait de retrouver par la renaturation un écosystème similaire à celui qui s'était développé originellement sur le site, pour retrouver l'histoire naturelle du site. En complément, une participante estime qu'il pourrait être judicieux de faire de ce site une « zone test », présentant différents écosystèmes autour d'un cheminement pédagogique. Elle estime d'ailleurs que la renaturation du site n'est intéressante que si elle est accompagnée d'un travail pédagogique et si l'on peut observer l'évolution du site au cours du temps.

Deuxième groupe : 5 personnes

Le rapporteur du second groupe estime qu'avant de « renaturer », il faut veiller à ne pas détruire ce qui existe. Il indique que la route de la Potinière est aujourd'hui trop étroite pour permettre à des camions de se croiser, et qu'une entrée du site par celle-ci entraînera nécessairement l'élargissement de la route de La Potinière et de ce fait la destruction de grands chênes d'une grande valeur patrimoniale et naturelle. A l'inverse, la possibilité d'accès par la déchetterie, indiquée dans le document comme « traversant une zone humide », n'abîmerait que des arbres en futaie de faible valeur écologique, utilisés essentiellement comme bois de chauffe. Le groupe ajoute également que la ville devrait marquer et protéger ces beaux arbres que sont les chênes bordant la route de la Potinière.

Il rappelle également que La Potinière est un lieu de passage pédestre important, que de nombreuses classes viennent faire du VTT. La zone en face de l'accès côté Potinière est une zone de promenade pour les habitants de La Potinière mais également pour d'autres publics. Même si elle n'apparaît pas comme « significative » au niveau de la biodiversité, c'est une jolie zone de promenade qui a un intérêt paysager. Il pourrait à ce titre être intéressant de faire un parc de loisirs avec parcours sportif sur l'ancien site, tout en veillant bien à protéger les arbres remarquables. Il estime cependant que la présence d'un camp de gens du voyage et d'une casse automobile à côté du site limiteront nécessairement la fréquentation d'un parc à cet emplacement.

Il ajoute enfin qu'il a échangé avec les autres habitants de la Potinière et qu'ils sont tous farouchement opposés au passage de camions sur cette route.

Un participant complète en précisant que la route de la Potinière sera nécessairement élargie si l'entrée du site se fait par le sud, même si cela n'est pas prévu à ce stade du projet. A son sens, l'accès par la déchetterie est plus utile, plus facile à réaliser et moins destructeur vis-à-vis de la nature.

Temps d'échanges

Intervention 6

Un participant demande quels sont les enjeux liés à l'emplacement du point de rejet de la station dans l'Yon. Il évoque notamment des enjeux de biodiversité et d'érosion de la berge.

Jérôme VILLAIN indique qu'un comparatif a été fait entre une réutilisation du point de rejet actuel ou une création d'un nouveau point de rejet au droit de la future station. Le choix s'est finalement arrêté sur un nouveau point de rejet. Il sera demandé à l'entreprise de prévoir un rejet dans le sens du cours d'eau, afin d'éviter l'érosion des berges.

Intervention 7

Un participant indique qu'il y a une réserve incendie dédiée au village de la Potinière. Il demande si cette réserve va être augmentée pour prendre en compte la nouvelle station.

Jérôme VILLAIN indique qu'une nouvelle réserve d'eau dédiée à la station sera créée sur site, au niveau de l'accès pompiers. Le projet n'aura donc pas d'impact sur la réserve dédiée au Hameau de La Potinière.

Mot de conclusion

Anne AUBIN-SICARD remercie les participants pour leur participation à cet atelier. Elle note que le sujet des accès mobilise les participants et indique que les remarques et retours sur ce sujet précis ont été entendues. Elle note également que les échanges ont été complets sur la question de la biodiversité, et invite les participants à participer au second atelier du jeudi 16 février.

Mireille AMAT remercie à son tour les participants. Elle rappelle les moyens de contribution encore disponibles avant la fin de la concertation (coupons T, site internet) et encourage les personnes présentes à participer aux deux derniers rendez-vous de la concertation à venir : l'atelier du 16 février et la réunion de clôture du 21 février.